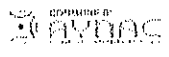


Envoyé en préfecture le 01/08/2023
Reçu en préfecture le 01/08/2023
Publié le 01/08/2023
ID : 046-214600124-20230724-34CONTRAT-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 24 juillet 2023

Délibération : N° 34/2023

L'an deux mille vingt trois le Lundi 24 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 07 juillet 2023

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEAIS - Damien POUJADE - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - (Christian VERGNE arrivait au point 3).

Absent(s) : Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Magalie LOBGEAIS. Absent : Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Contrat de travail de Mme Jacqueline SUCHON

DELIBERATION

Le Maire indique que dans le cadre de l'organisation du travail lié à l'entretien des locaux notamment, il convient de renouveler le contrat de travail de Mme Jacqueline SUCHON à raison de 9.45 heures par semaine annualisée du 01 septembre 2023 au 31 août 2024.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023/07/24

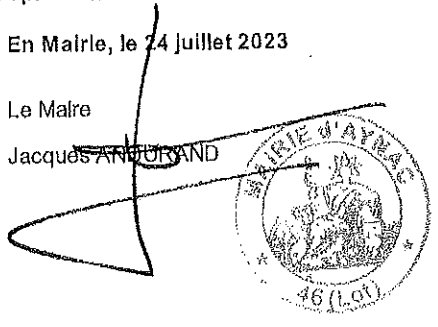
Envoyé en préfecture le 01/08/2023
Reçu en préfecture le 01/08/2023
Publié le 01/08/2023
ID: 046-214600124-20230724-34CONTRAT-DE

Emis et rendu exécutoire
le 01 août 2023
Reçu en Préfecture
le 01 août 2023
Publié ou notifié
le 01 août 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juillet 2023

Le Maire
Jacques ANTOURAND



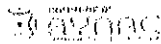
Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 046-214600124-20230724-33PRIXCONCE-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 24 juillet 2023

Délibération : N° 33/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Martine MERLIN -
Robert BALBARIE - Magalie LOBGEAIS - Damien POUJADE - Pierre
PRADILLON - Marianne SABIDO - (Christian VERGNE arrivait au point 3).

Absent(s) :

Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à
Magalie LOBGEAIS. Absent : Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Prix de vente des concessions funéraires du cimetière

DELIBERATION

Le Maire indique au conseil municipal que le prix de vente des concessions est particulièrement bas et n'a pas été revu depuis plusieurs décennies à l'exception des cases du colombarium en 2016.

Il est proposé les tarifs suivants :

-concession une place : 210 Euros

-concession deux places : 350 Euros

-case colombarium : 400 Euros

Il est par ailleurs précisé que les nouvelles concessions sont consenties pour une durée de trente ans.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

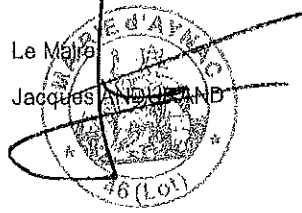
Envoyé en préfecture le 01/08/2023
Reçu en préfecture le 01/08/2023
Publié le 01/08/2023
ID : 046-214600124-20230724-33PRIXCONCE-DE

Emis et rendu exécutoire
le 01 août 2023
Reçu en Préfecture
le 01 août 2023
Publié ou notifié
le 01 août 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juillet 2023

Le Maire
Jacques ANDREND



2023/07/24

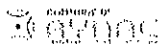
Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 046-214600124-20230724-32CHOIPRCABIEDI-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 24 juillet 2023

Délibération : N° 32/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt trois le Lundi 24 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 07 juillet 2023

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEOIS - Damien POUJADE - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - (Christian VERGNE arrivait au point 3).

Absent(s) :

Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Magalie LOBGEOIS. Absent : Marion VAUR.

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Choix prestataire - mission de maîtrise - réalisation du nouveau cabinet médical

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal que l'un des médecins généralistes du Centre de Santé de Figeac exerçant dans les locaux d'AYNAC vient d'obtenir les accréditations nécessaires pour devenir maître de stage.

Au regard de l'intérêt majeur de cette démarche, il est à noter que les locaux actuels ne sont plus adaptés pour l'exercice de deux médecins.

Après réflexion et avis du médecin concerné et des services du Grand Figeac, les locaux de la bibliothèque actuelle pourraient convenir pour les besoins du futur cabinet médical.

Dans cette optique, le Maire propose de confier une mission de maîtrise d'oeuvre auprès de Mme Virginie DEVAUX, architecte à Assier.

Le montant des honoraires s'élève à 8844 Euros HT pour un montant des travaux estimé à 66000 Euros HT dans l'annexe financière.

2023/07/24

Envoyé en préfecture le 01/08/2023
Reçu en préfecture le 01/08/2023
Publié le 01/08/2023
ID : 046-214600124-20230724-32CHOIPRCABIEDI-DE

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 31 juillet 2023
Reçu en Préfecture
le 31 juillet 2023
Publié ou notifié
le 31 juillet 2023

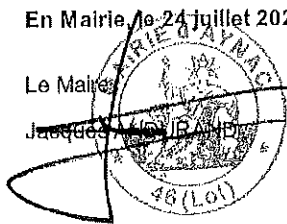
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

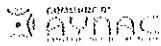
En Mairie, le 24 juillet 2023

Le Maire :

Jacques ~~BOURDIER~~



Envoyé en préfecture le 31/07/2023
Reçu en préfecture le 31/07/2023
Publié le 31/07/2023
ID: 046-214600124-20230724-31ADGECXPR-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 24 juillet 2023

Délibération : N° 31/2023

L'an deux mille vingt trois le Lundi 24 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 07 juillet 2023

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEAIS - Damien POUJADE - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - (Christian VERGNE arrivait au point 3).

Absent(s) :

Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Magalie LOBGEAIS. Absents : Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Adressage - Choix prestataire - Fourniture panneaux et plaques de rues

DELIBERATION

Dans le cadre du projet d'adressage et conformément à la délibération de ce même jour votant la dénomination des rues, voies et places de la commune, nous avons consulté plusieurs entreprises pour la fourniture des panneaux et plaques de rues.

Il est proposé au conseil municipal de retenir le devis de la société GIROD pour un montant hors taxes de 11391,44 Euros HT.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2023/07/24

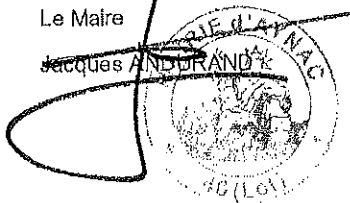
Envoyé en préfecture le 31/07/2023 Reçu en préfecture le 31/07/2023 Publié le 31/07/2023 ID: 048:214600124-20230724-31ADGECXPR-DE

Emis et rendu exécutoire
 le 31 juillet 2023
 Reçu en Préfecture
 le 31 juillet 2023
 Publié ou notifié
 le 31 juillet 2023

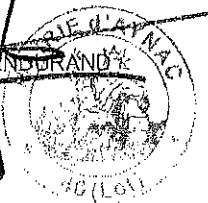
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juillet 2023

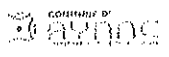
Le Maire



 Jacques ANDRANO



Envoyé en préfecture le 31/07/2023
Reçu en préfecture le 31/07/2023
Publié le 31/07/2023
ID : 046-214600124-20230724-30ADRESSAGE-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 24 juillet 2023

Délibération : N° 30/2023

L'an deux mille vingt trois le Lundi 24 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 07 juillet 2023

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEOIS - Damien POUJADE - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - (Christian VERGNE arrivait au point 3).

Absent(s) : Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Magalie LOBGEOIS. Absent : Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Adressage, Dénomination des voies de la commune

DELIBERATION

Le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2022, le conseil municipal a décidé de procéder à l'adressage de la commune.

- Considérant le partenariat du groupe La Poste dans l'élaboration de ce projet.
- Considérant le partenariat mis en place avec la commission extra-municipale.
- Considérant que ce projet a fait l'objet d'une exposition en salle du conseil municipal du 27 février au 17 mars 2023.
- Considérant l'aboutissement de ce travail collectif présenté en réunion publique le 24 mars 2023.
- Considérant qu'il a été décidé de choisir le système métrique et de partir de la Place de l'église comme point 0.
- Considérant la liste annexée indiquant le nom des rues, voies et places de la commune présentée au conseil municipal.
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'arrêter par délibération le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

2023/07/24

Envoyé en préfecture le 31/07/2023
Reçu en préfecture le 31/07/2023
Publié le **31/07/2023**
ID : 046-214600124-20230724-30ADRESSAGE-DE

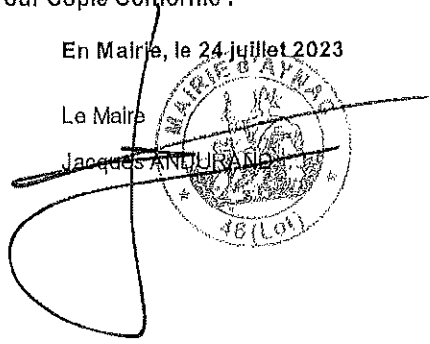
DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte les dénominations des voies proposées ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

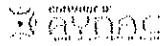
Emls et rendu exécutoire
le 31 juillet 2023
Reçu en Préfecture
le 31 juillet 2023
Publié ou notifié
le 31 juillet 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juillet 2023
Le Maire
Jacques ANEUVRAN


2023/07/24

Envoyé en préfecture le 31/07/2023
Reçu en préfecture le 31/07/2023
Publié le 31/07/2023
ID: 046-214600124-20230724-29TRAVAU-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 24 juillet 2023

Délibération : N° 29/2023

L'an deux mille vingt trois le Lundi 24 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 07 juillet 2023

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEOIS - Damien POUJADE - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Absent(s) : Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Magalie LOBGEOIS. Absents : Marion VAUR - Christian VERGNE

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Travaux réseau voirie - Devis Société STAP

DELIBERATION

Le Maire tient à rappeler le contexte du conflit opposant la municipalité à M. BERTAUX Nicolas, propriétaire d'une habitation cadastrée (E 569) au lieu-dit Borie Grande.

En effet; celui-ci a été victime d'une inondation importante après un orage violent le 25 septembre 2021.

Ce sinistre provient d'une masse importante d'eau par ruissellement du chemin communal.

Après cette déclaration de sinistre auprès des assurances, il ressort que la responsabilité de la collectivité pourrait être recherchée.

Par lettre recommandée du 15 septembre 2022, M. BERTAUX nous a fait parvenir un dossier de 34 pages particulièrement bien étayé. Le pétitionnaire souhaite, à travers ce document, entreprendre une réflexion dans le but de résoudre à l'amiable cette problématique.

Afin de clôturer ce dossier et de résoudre cette problématique et d'éviter une éventuelle procédure juridique, nous avons fait appel à la société STAP pour réaliser les travaux nécessaires. Le devis s'établit à 13962.85 Euros HT.

Envoyé en préfecture le 31/07/2023
Reçu en préfecture le 31/07/2023
Publié le 31/07/2023
ID : 046-214600124-20230724-29TRAVAU-DE

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération dans les meilleurs délais.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

Emis et rendu exécutoire
le 31 juillet 2023
Reçu en Préfecture
le 31 juillet 2023
Publié ou notifié
le 31 juillet 2023

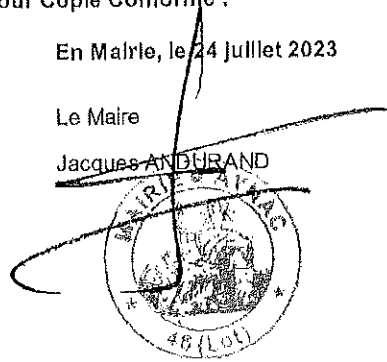
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juillet 2023

Le Maire

Jacques ANDURAND



EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 24 juillet 2023

Délibération : N° 28/2023

L'an deux mille vingt trois le Lundi 24 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 07 juillet 2023

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Robert BALBARIE - Magalie LOBGEAIS - Damien POUJADE - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Absent(s) :

Pouvoirs : Jean-François AYROLES à Damien POUJADE - Jessica DAVID à Magalie LOBGEAIS. Absents : Marion VAUR - Christian VERGNE

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Suppression de postes d'instituteurs dans le Lot

DELIBERATION

Dans le cadre du projet de carte scolaire, notre département se voit retirer 4 postes d'enseignants. Ce projet est une étape supplémentaire dans le processus de liquidation des moyens d'apprentissage.

Les écoles et les élèves en grand difficulté vont être privés de l'aide spécialisée d'un enseignant, outil essentiel pour l'enseignement mais également dans la prévention et la prise en charge de la difficulté scolaire, d'un apport incontournable aux élèves et aux familles. La suppression d'un poste à l'école d'Assier fragiliserait l'enseignement avec des classes à quatre niveaux sur deux cycles ne permettant pas de porter une attention particulière aux élèves en difficulté.

Cette mesure ne tient compte ni des classes bilingues occitan, ni des conditions de travail de plus en plus difficiles pour les enseignants avec des effectifs plus nombreux, ni de l'épanouissement des enfants en milieu scolaire, élément essentiel à une bonne scolarité et pour leur équilibre.

Cette suppression de poste est d'autant plus préjudiciable aux enfants qui en ont le plus besoin, que les aides extérieures à l'école (CMP, CMPP, professionnels libéraux,...) ont de moins en moins de disponibilités compte tenu des demandes de plus en plus importantes.

Comment favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances en diminuant chaque année, les moyens de l'Education nationale ? Chaque suppression de poste est un drame pour l'avenir des enfants. Il est indispensable

Envoyé en préfecture le 28/07/2023 Reçu en préfecture le 28/07/2023 Publié le 28/07/2023 ID : 046-214600124-20230724-28POSTEINSTIT-DE

que l'éducation revienne au cœur de l'action publique.

Alors que les inégalités économiques et sociales ne cessent de se creuser, il est plus que jamais nécessaire que les professionnels de l'éducation puissent sur l'ensemble de notre territoire, poursuivre leur mission de service public au sein de l'école publique sans voir leurs effectifs diminuer.

DECISION

Le Conseil Municipal, de AYNAC demande aux côtés des enseignants et des parents d'élèves, le maintien du poste d'enseignant de l'école d'Assier et des différentes écoles du Lot.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
 le 28 juillet 2023
 Reçu en Préfecture
 le 28 juillet 2023
 Publié ou notifié
 le 28 juillet 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juillet 2023

Le Maire
 Jacques AMBUREAU

